

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2015

PRESENTS : MM. MOREAU – BILLET – JACQUOT – HOLODYNKI – SANIEZ – BLONDIAUX – BOMER – CASSARINO – FRANKLIN- LOEHRER – MOREIRA – OUDIN – SAGRANGE – YAQOUB.

ABSENT EXCUSE : M. BOURGADEL.

SECRETAIRES : Audrey FRANKLIN et Bruno SANIEZ.

I) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 04 SEPTEMBRE 2015

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II) TRANSFERTS DE COMPETENCES A LA COMMUNAUTE URBAINE, VOTE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

M Yvan PELLE, Directeur d'études au cabinet Ressources Consultants Finances, explique en séance aux élus les enjeux des transferts de compétences à la communauté urbaine. Il détaille les travaux de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), présentés sous forme d'un rapport avec les attributions de compensation à verser au Grand Dijon qui s'élèvent à 5 829 € pour la commune en 2015, selon un échéancier qui va jusqu'en 2030 (11 981 €).

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, en date du 19 octobre 2015 et relatif à l'évaluation des charges transférées au Grand Dijon, consécutivement aux arrêtés préfectoraux des 17 et 22 septembre 2014 ;

-D'approuver les montants de l'attribution de compensation de la commune, tel que visés à l'échéancier et présentés en séance ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

III) DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER CONCEDE DE L'A31 ET DU RETABLISSEMENT DES VOIES DE COMMUNICATION

Sur ce dossier le Maire rappelle que la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône a chargé le cabinet de Géomètres Experts MORNAND-JANIN-SCHENIRER, sis à Dijon, de procéder aux opérations de Délimitation du Domaine Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A31 qui traverse le territoire de la Commune de BRESSEY-SUR-TILLE.

Une réunion de travail s'est tenue à la mairie avec les élus, un représentant de la SAPRR et le géomètre. Les plans modifiés à l'occasion de cette séance sont présentés en séance.

Ce plan projet de DPAC permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit. Les frais de transfert seront à la charge de la SAPRR.

Suite à l'exposé du Maire, et après délibération,

Le Conseil Municipal :

- REND un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la Délimitation du Domaine Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A31, telle qu'elle figure au plan projet,
- NOTE que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône,
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces inhérentes aux remises de ces voies à la Commune.

IV) VOIRIE

a) Programme de travaux d'investissement pour 2016

Le conseil municipal est informé que le Grand Dijon a bien pris en compte les demandes relatives aux travaux d'investissement de voirie et qu'un crédit de 43 000 € est inscrit pour réaliser ces travaux concernant une partie de la rue de la Chevrière, de l'impasse des Essarts et de l'impasse des Charmes.

b) Campagne de mise en oeuvre de point à temps sur les routes à l'automne 2015

Le conseil municipal est informé qu'un inventaire des sites routiers nécessitant la pose de point à temps a été fait par le service technique de la commune. La campagne de point à temps a commencé sur le site de la rue de Genlis. Les autres objectifs seront finalisés prochainement.

c) Plan neige avec le Grand Dijon

Le conseil municipal prend connaissance du plan neige mis en place par le Grand Dijon.

V) SATURATION DU RESEAU FILAIRE TELEPHONIQUE

Le Maire explique que le réseau filaire téléphonique est saturé sur la commune et qu'il convient de réaliser des travaux pour augmenter le nombre de lignes.

Le Maire indique qu'il a pris contact avec le service exploitant ORANGE et que le problème est bien identifié. Des travaux sont prévus, sans qu'aucune date ne puisse être donnée pour l'instant.

Les élus seront prévenus dès que des informations seront obtenues.

VI) INDEMNITES D'ELECTIONS

Le Maire propose de renouveler la délibération par laquelle les indemnités d'élections versées par l'Etat à la commune sont reversées intégralement à la secrétaire qui organise l'élection et participe au dépouillement.

Le conseil municipal rend un avis favorable à l'unanimité.

VII) RESERVATION DE LA SALLE DES FETES PAR BRESSEY FOOT LOISIRS (BFL) : RAPPEL DES REGLES

Le Maire rappelle en séance la situation :

Le Conseil Municipal a décidé, au regard du grand nombre d'associations à Bresse-sur-Tille et par souci d'équité entre elles, de mettre gratuitement à disposition de chaque association, la salle des fêtes le week-end, 2 fois par an. Après ces deux fois, les réservations sont payantes, au tarif « habitants » (conseil municipal du 23 janvier 2015).

Monsieur SANCHEZ avec l'association BFL a distribué, dans les boîtes aux lettres de la commune, des flyers à tête du BFL pour organiser une troisième soirée prévue le 10 octobre 2015, mais en déclarant à la mairie l'association « ADEBRES » comme étant l'utilisatrice de la salle à titre gratuit.

Il a été demandé à Monsieur SANCHEZ, au titre de l'association BFL, de payer cette 3^{ème} mise à disposition de la salle, conformément à la décision des élus. Le Maire indique qu'il a été insulté et menacé physiquement s'il n'autorisait pas cette 3^{ème} mise à disposition gratuite. Il a porté plainte.

L'ADEBRES explique que cette soirée avait un objectif caritatif et que le conseil d'administration a pris cette décision pour « faire plus de bénéfice ». Ainsi, cette soirée a permis de recueillir 1000 € reversés à une personne handicapée.

Aussi louable que soit l'objectif, le conseil municipal estime que le conseil d'administration de l'ADEBRES, lors de sa réunion du jeudi 1^{er} octobre 2015, n'avait pas à décider que le prêt de la salle communale soit fait en son nom alors que c'était Bressey Foot Loisirs qui organisait la soirée. Le conseil d'administration de l'ADEBRES n'a aucune compétence pour décider en lieu et place de l'administration communale. Le gestionnaire de la salle des fêtes est la mairie et personne d'autre, selon les règles établies par le conseil municipal.

La procédure, pour le moins dans ce cas précis, aurait été de demander une dérogation au regard de l'objectif de la soirée.

Le Maire souligne qu'il est facile d'avoir des élans de générosité et de décider dans une réunion, « pour faire plus de bénéfice », que la salle doit être gratuite. Il rappelle enfin que la mise à disposition d'une salle à titre gratuit représente un coût de fonctionnement pour la commune que nul ne peut ignorer (chauffage, électricité, perte du loyer d'une location, évalué à 500 € au total) et que ce sont, au final, les Bresseyliens qui paient.

Après en avoir délibéré, pour clore la polémique et à titre exceptionnel, le conseil municipal décide de ne pas demander le paiement de la location de la salle des fêtes mais précise que cette situation ne doit plus jamais se reproduire.

VIII) BULLETIN MUNICIPAL

Le Maire indique que le temps de préparation du bulletin municipal est venu. Les associations ont notamment été contactées pour produire leur article, sur une demi-page par association.

Le Maire indique ensuite que M. SANCHEZ vient d'adresser un mail par lequel il demande une dérogation pour avoir une page complète d'expression sur le bulletin municipal, estimant qu'une demi-page ne suffit pas pour présenter le bilan 2015 et les projets 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, estimant la nécessaire équité de traitement entre les 10 associations, ne donne pas une suite favorable à cette demande.

IX) COMITE D'ACCUEIL POUR LE PASSAGE DU TELETHON DU 5 DECEMBRE 2015 A 13H22

Le conseil municipal prépare en séance l'accueil du Téléthon 2015, le 5 décembre à 13h22 avec la participation de l'association « BRESSEY EN FETE ». Les habitants sont invités à ce rendez-vous avec la caravane du Téléthon pour accueillir les sportifs.

X) PERMANENCES DES ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015

Le conseil municipal prépare en séance l'organisation des permanences pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

XI) PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Le Maire rappelle qu'une convention, signée le 10 décembre 1996, entre la commune de Bressey sur Tille et la mairie de Chevigny Saint Sauveur, permet aux assistantes maternelles de la commune et aux familles qui les emploient de bénéficier des services de ce relais. La commune de Bressey participe financièrement à ce service, au prorata du nombre d'assistantes maternelles sur la commune. Ce nombre étant passé de 9 en 1996 à 15 en 2015, le maire de Chevigny Saint Sauveur propose à notre commune une augmentation de la participation annuelle de notre commune pour 2016 de 4102,13 € au lieu de 1169,13 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, rend un avis favorable.

XII) PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT/DEPLACEMENT : CALENDRIER DE LA PROCEDURE = « PLUI H.D »

Depuis sa transformation en communauté urbaine, le Grand Dijon est compétent en matière d'urbanisme et tout Plan Local d'Urbanisme élaboré à son initiative et sous sa responsabilité doit couvrir l'intégralité de son territoire.

C'est dans cette perspective que les élus du Grand Dijon ont engagé, en juin 2015, une démarche de construction d'un projet de territoire avec l'ensemble des élus municipaux des 24 communes membres.

Le Maire rappelle que tous les élus de la commune ont été invités à toutes les réunions conduisant à la construction d'un projet de territoire.

Il présente ensuite au conseil municipal le calendrier de la procédure qui conduira à l'élaboration d'un PLUI H.D pour les 24 communes du Grand Dijon. La prescription est prévue pour le 17 décembre 2015 et l'approbation de ce PLUI en décembre 2019.

XIII) REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL DU GRAND DIJON = RLPi

Le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire engage une procédure pour élaborer RLPi sur le territoire des 24 communes membres.

Afin que chaque commune soit associée à cette démarche et que les spécificités des territoires soient prises en compte, une organisation est proposée et présentée en séance.

XIV) DIVERS

a) Programme « Bien vieillir » initié par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Elisabeth Jacquot, Adjointe et vice-présidente du CCAS, présente en séance le programme « Bien vieillir » qui aura lieu à la mairie fin janvier 2016.

b) Vente du café restaurant « Le Bressey » - état du dossier

Le projet de vente du commerce « Chez Dom », présenté en séance du conseil municipal le 26 juin dernier, a été abandonné par l'acquéreur.

c) Bus Divia

Des élus attirent l'attention sur certains problèmes rencontrés avec le bus Divia et demandent que ceux-ci soient signalés au Grand Dijon et à Divia.

d) Date des vœux

La municipalité présentera ses vœux à la population le samedi 9 janvier 2016 à 11h, à la salle des fêtes.